

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

R-4110-2019 – PHASE 2

HYDRO-QUÉBEC

Demanderesse

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2020-2029

**AFFIRMATION SOLENNELLE CONCERNANT LES PIÈCES HQD-12,
DOCUMENTS 1 ET 2 DÉPOSÉES SOUS PLI CONFIDENTIEL**

Je, soussigné, **MARIO ALBERT**, directeur principal Approvisionnement stratégique d'Hydro-Québec, au 855, rue Sainte-Catherine Est, 6^e étage, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

I. Introduction

1. J'occupe les fonctions de directeur principal Approvisionnement stratégique d'Hydro-Québec, et ce depuis février 2016.
2. La direction principale Approvisionnement stratégique a pour mission d'approvisionner Hydro-Québec conformément à sa mission et ses besoins, et ce, au meilleur coût global en tenant compte du cycle de vie et de la qualité des biens et services tout en favorisant les retombées économiques au Québec.
3. Cette direction sera donc responsable des achats de biens et services qui seront requis dans la mesure où la Régie de l'énergie (la Régie) approuve la stratégie d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) au présent dossier, consistant en un raccordement du réseau des Iles-de-la-Madeleine (IDL) au réseau intégré pour sa source principale d'alimentation (le Projet).

4. Après l'obtention des autorisations requises le cas échéant, notamment par la Régie, le Distributeur, en collaboration avec la direction principale Approvisionnement stratégique, entreprendra les démarches requises pour se procurer les biens et services nécessaires.

II. Objet de la demande de confidentialité

5. Dans le cadre de la demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029, phase 2, le Distributeur a déposé respectivement les 11 avril 2022 et 11 mai 2022 ses réponses à la demande de renseignements n° 10 de la Régie et aux demandes de renseignements des intervenants.
6. À la question 5.6 de la demande de renseignements n° 10 de la Régie, celle-ci demandait, pour le scénario S-4, de préciser les coûts du renforcement du réseau de transport de la Nouvelle-Écosse requis pour alimenter la charge du réseau des IDLM.
7. En réponse à cette question (HQD-12, document 1, B-0249), Hydro-Québec a indiqué les coûts liés au renforcement de cette ligne située en Nouvelle-Écosse.
8. Ces coûts ont été calculés de façon paramétriques par Hydro-Québec à l'aide de ses données. Hydro-Québec a utilisé des données semblables à celles qu'elle utilise pour ses estimations dans le cadre de projets de réseau au Québec.
9. En réponse à la question 9.2 de la demande de renseignements de l'AHQ-ARQ (HQD-12, document 2, B-0254), Hydro-Québec explique pourquoi les coûts de croissance et de pérennité du scénario S-4 (raccordement du réseau des IDLM à partir de la Nouvelle-Écosse) sont du même ordre de grandeur que ceux des scénarios S-2 et S-3 (raccordement du réseau des IDLM à partir de la Gaspésie), malgré une distance moindre.
10. Pour les fins de sa réponse à la question 9.2 de l'AHQ-ARQ, Hydro-Québec a fourni différents coûts estimés pour chacun des scénarios S-2, S-3 et S-4 dont :

Scénarios S-2 et S-3 :

- Coût estimé pour la portion ligne ;
- Coût estimé pour la portion postes ;

Scénario S-4 :

- Coûts de la ligne aérienne en Nouvelle-Écosse et des câbles sous-marins ;
- Coûts des systèmes de compensation dynamique et de l'appareillage et départs de lignes.

(Collectivement, pour les informations mentionnées aux paragraphes 9 et 10, les Informations confidentielles)

11. Après l'obtention de l'approbation de la stratégie du Distributeur pour le Projet, le cas échéant, et l'obtention des différentes autres autorisations requises, Hydro-Québec entreprendra les démarches requises pour se procurer les biens et services nécessaires.
12. Dans le cadre du présent dossier, Hydro-Québec demande à la Régie de se prévaloir de l'article 30 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et d'interdire toute divulgation des Informations confidentielles, soit les renseignements sur les coûts des scénarios S-2, S-3 et S-4 apparaissant aux réponses 5.6 de la pièce HQD-12, document 1 (B-0249) et 9.2 de la pièce HQD-12, document 2 (B-0254) déposées sous pli confidentiel dans le présent dossier.
13. Les Informations confidentielles présentent les prévisions établies pour les différents items des scénarios concernés. Dans le cadre de la présente demande, Hydro-Québec demande que ces Informations confidentielles le demeurent.
14. Cette demande est fondée et d'intérêt public pour les motifs ci-après expliqués.
15. Afin d'obtenir les meilleures conditions du marché possible, Hydro-Québec a recours à différentes stratégies d'acquisitions de biens ou de services. Pour ce faire, Hydro-Québec sollicite différents fournisseurs par appels d'offres ou de propositions.
16. Considérant la nature des biens en cause, tant pour les scénarios S-2 et S-3 que S-4, le nombre de fournisseurs potentiels est restreint.
17. Dans un tel contexte avec un nombre restreint de fournisseurs, l'entreprise met en place depuis quelques années des stratégies d'approvisionnement en phase avec les meilleures pratiques du marché et ce, tant pour les équipements stratégiques que les divers services spécialisés ainsi que l'ingénierie.
18. Une connaissance préalable des Informations confidentielles par un nombre restreint de fournisseurs potentiels est susceptible d'induire une compétitivité moindre et, par conséquent, d'empêcher Hydro-Québec d'obtenir les biens et services requis pour la réalisation du projet au meilleur coût.
19. La recherche du juste prix s'accorde difficilement avec une divulgation publique des Informations confidentielles.
20. Hydro-Québec souhaite en effet que ses fournisseurs fassent preuve de créativité afin de générer des économies pour l'entreprise et obtenir les meilleurs prix possibles, et ce, dans l'intérêt de l'ensemble de la clientèle.
21. La divulgation des Informations confidentielles limiterait le potentiel de création de valeur pour Hydro-Québec.
22. Si les fournisseurs connaissaient les coûts anticipés par Hydro-Québec pour les différentes rubriques, ils pourraient en effet préparer leurs soumissions en fonction de

ceux-ci plutôt que de faire preuve de créativité et ainsi créer un maximum de valeur pour Hydro-Québec, notamment en lui permettant d'obtenir les biens et services requis au meilleur coût possible.

23. Afin d'assurer la compétitivité des marchés lors de travaux futurs notamment sur les installations visées par le Projet ainsi que de futurs appels d'offres d'Hydro-Québec, il est requis de maintenir la confidentialité des Informations confidentielles pour une période suffisamment longue pour éviter qu'Hydro-Québec ne soit désavantagé envers les fournisseurs.
24. Si les Informations confidentielles devenaient connues prématurément par les fournisseurs, ceux-ci pourraient les considérer comme le prix requis et aligner le prix de leur soumission sur celui-ci, ce qui aurait pour effet de limiter l'impact positif de la concurrence.
25. L'éventuelle ordonnance de confidentialité visant les pièces visées par la présente affirmation solennelle, déposées sous pli confidentiel dans le présent dossier, devrait donc être en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an de la mise en service finale du Projet.

III. Conclusions

26. Les informations de la nature des Informations confidentielles identifiées à la présente affirmation solennelle sont par ailleurs considérées et traitées comme confidentielles par Hydro-Québec dans le cours normal de ses activités et seules les personnes ayant besoin de connaître ces informations pour leur travail y ont accès.
27. Hydro-Québec soutient qu'il est donc dans l'intérêt public de rendre une ordonnance de confidentialité interdisant la divulgation, la publication ainsi que la diffusion des Informations confidentielles.

Et j'ai signé à Blainville Québec,
Le 10 juin 2022

(s) Mario Albert

Mario Albert

Déclaré solennellement devant moi par vidéoconférence
à Montréal, Québec, le 10 juin 2022

(s) Josée Gagnon

Josée Gagnon # 150462
Commissaire à l'assermentation pour
tous les districts judiciaires du Québec